Département
Lozère

communauté de communes
DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE

En exercice : 28
Présents : 23
Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire du 23 juillet 2026

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-six à 14h00 le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BONNET

Présents : Pierre BONNET, Serge ANDRE, Daniel BARBERIO, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Philippe FLAYOL, Josette GAILLAC, Jean-Michel LACOMBE, Pascal MARCHELIDON, Stéphan MAURIN, Pierre COLSON, Christian ROUX, Patrick VALDEYRON, Cédric MARTIN, Blandine LAURENT, Philippe ANDRE, Frédéric GODEUX, Cyril DJALMIT, Patrick GALZIN, Aïdane OBRIST, Anne DUBROCARD, Philippe GIRAL, Antoine VINCENT, Agnés VALLADIER

Procurations : Pierre PLAGNES représenté par Christian ROUX, David RAYDON représenté par Philippe FLAYOL, Cécile URRUSTY représentée par Patrick VALDEYRON, Henri KAUFMANN représenté par Frédéric GODEUX

Date de convocation :

A été nommé secrétaire : Monsieur Cédric MARTIN

Pour:27 - Contre:0 - Abstention:0
Ne prend pas part au vote:0

Délibération N°DE_2026_117

Objet : **Désignation de représentants de la CCCML pour les missions « Mobilités » et « Projet Alimentaire de territoire », portées par le PETR Sud Lozère**

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que le PETR Sud Lozère sollicite la désignation d'élus référents au titre des missions « Mobilité » et « Projet Alimentaire de Territoire » (PAT).

Il précise que 3 représentants dont 1 membre du Conseil syndical doivent être désignés pour chacune des missions.

Cela étant exposé, le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité

DESIGNE les représentants suivants :

Mission Mobilité : madame Cécile URRUSTY, madame Agnès VALLADIER.

Mission Projet Alimentaire de Territoire : Monsieur Aïdane OBRIST, monsieur Philippe GIRAL.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture le 27/07/2026
et publié ou notifié le 27/07/2026

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme
Monsieur Pierre BONNET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE
Rue Neuve, 48160 LE CROUZET DE DEZE

Date de transmission de l'acte: 27/07/2026
Date de reception de l'AR: 27/07/2026
048-200069136-DE_2026_117-DE
AGEDI